



Nous demandons donc avec insistance qu'une version révisée du document G/SCM/W/471 soit publiée avec les deux dates possibles entre crochets, comme M. Moretta l'a fait dans son rapport. Nous pensons que ce sont les Ministres qui devraient donner une telle orientation aux Membres quant au choix de la date limite pour la période de transition additionnelle que nous demandons depuis mars 1999 et qui constitue une de nos principales préoccupations relatives à la mise en œuvre. Aucun d'entre nous ne devrait faire ce choix pour eux.

---